



# JUSTICE GLOBALE ET NOUVEL ORDRE INTERNATIONAL. LE CAS DES RELATIONS SINO-AFRICAINES.

## **Team**

### **Chair**

Dr. Julien Rajaoson

### **Co-chair**

Dr. Joseph Tchinda Kenfo

### **Discussants**

Mr. Jessy François

Dr. Hamza Cherief

Mr. Auxence Augustin Koa

Ms. Martina Bassan



---

## WC2018 THEME : BORDERS AND MARGINS

---

### Cadre de réflexions commune proposée

**L**e cadre de notre réflexion se focalisera sur la reconfiguration de l'ordre mondial qui est en cours au sein de l'arène internationale contemporaine.

En effet, les pays émergents tels que le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine, entendent peser sur le sens de l'histoire, et re-façonner l'équilibre des puissances datant de la fin du vingtième siècle. Ils intensifient leurs politiques extérieures en destination de zones stratégiques riches en matières premières, *a fortiori* en Afrique, où les pays occidentaux ont également des intérêts. Rappelons que la persistance de la pauvreté mondiale renvoie, selon Pogge, à des problématiques relevant de la justice globale, dans la mesure où ce phénomène résulte d'un ordre mondial ayant pour effet structurel d'entériner une injustice qui, par ailleurs, contredit la Déclaration universelle des droits de l'homme. Or, la sauvegarde de tels principes universels implique que les signataires – à plus forte raison si ces derniers participent aux institutions mondiales telles que l'ONU, le FMI et la Banque mondiale – soient aptes à réaliser cet objectif. Pour

l'auteur, ce n'est que dans la mesure où elles respectent ces droits moraux que les institutions internationales peuvent prétendre à une certaine légitimité. Une globalisation s'amorce donc entre pays du « Sud ». Des acteurs internationaux (les BRICS) ont l'intention de concurrencer les occidentaux, en ayant pour argument le fait de représenter à eux cinq plus de 40% de la population mondiale et un quart du PIB mondial. Conçu par des organismes financiers privés, le terme de pays émergents a d'abord servi à qualifier la participation croissante dans l'économie mondiale de certains pays situés en dehors de l'axe nord-atlantique.

Nous interrogerons cette notion qui est couramment mobilisée dans le cadre d'analyses de type descriptif dont la portée se veut normative. Politiciens, décideurs politiques, économistes et universitaires/chercheurs souhaitent créer une typologie qui rend compte à la fois de ce qu'est l'émergence, et qui servira d'étalon aux pays souhaitant basculer de leur marasme économique à celui de puissance émergente. Nous sommes alors en droit de nous poser les questions suivantes : les puissances émergentes ont-elles la capacité de changer un ordre international qu'une minorité d'acteurs – profitant d'une situation historiquement injuste – tenteront à dessein de prémunir contre toutes réformes ? En quel(s) sens les émergents peuvent-ils endosser cette posture réformiste ? Chercheront-elles à se créer une place dans le panthéon des grandes puissances, en s'arrogeant de surcroît le droit de s'exprimer au nom de la majorité ?